

Montréal, le 31 janvier 2003

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: R3473-2001
Plan global d'efficacité énergétique

Chère Consoeur,

Suite à l'envoi des amendements du 30 dernier à la preuve d'Hydro-Québec, notre client le RNCREQ nous demande de soumettre à la Régie les remarques suivantes:

Nous ne doutons pas que les amendements à la preuve découlent de la réunion technique et qu'en toute bonne foi, Hydro a la volonté de nous aider tous en procédant ainsi.

Nous avons souligné au distributeur le fait que les amendements en question n'étaient pas indiqués dans le texte et notre confrère Turmel réalisant nos difficultés a immédiatement entrepris de nous faire parvenir la liste des amendements en attendant un texte souligné pour signaler les changements. Le comportement du distributeur manifeste quant à nous sa bonne foi.

Les raisons des amendements, leur justification ne sont pas non plus apparentes aux régisseurs non plus qu'aux intervenants. Pourquoi, par exemple les changements quant aux coûts évités dans le cas de 3 des programmes proposés? HQD 1doc. 1 p.53

Pourquoi encore les changements notables dans les taux de rendement de certains programmes?

Nous croyons sincèrement qu'une explication des changements, si brève soit-elle, doit être produite pour permettre d'en juger l'importance réelle et la portée quant à la preuve des intervenants.

Il est trop tôt pour savoir l'impact que pourraient avoir les amendements sur la traduction (sa nécessité ou non), sur les interrogations qu'ils peuvent soulever ou sur la preuve que nous devons déposer mercredi

prochain, sans compter la disponibilité des experts que nous avons choisis. La Régie comprendra cependant qu'il nous faille envisager la possibilité de devoir reporter le dépôt de notre preuve et fera preuve à ce sujet de l'indulgence que lui dicte régulièrement son désir et devoir de permettre aux intervenants de faire valoir pleinement leur point de vue.

Nous espérons être en mesure de faire part de nos difficultés, s'il en est, dès le début de la semaine.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

Me Pierre Tourigny, avocat

PT/mag

c.c. Intervenants